

PRÉVOYANCE DES ENSEIGNANT·ES = URGENT D'ATTENDRE



À QUI PROFITENT LES MENSONGES DU COLLÈGE EMPLOYEUR ?



Manifestement pas aux enseignant·es !

Depuis plusieurs semaines, le collège des employeurs* diffuse auprès des enseignant·es des informations erronées concernant leur régime de prévoyance.

* récemment autobaptisé "collège des financeurs" ...ce qui signifie beaucoup

FACE AUX TENTATIVES DE DÉSINFORMATION, ET AU MÉPRIS POUR LES DROITS

LA CGT ENSEIGNEMENT PRIVÉ RAPPELLE LES FAITS ET APPELLE LES PERSONNELS À LA VIGILANCE .

1 Le régime actuel de prévoyance des enseignant·es de l'enseignement privé est **maintenu jusqu'en décembre 2026.**



2 Les enseignant·es ayant déjà un **dossier maladie en cours** (CLM ou CLD) **continueront**, après décembre 2026, à être **indemnisé·es par l'assureur actuel.**



Cela constitue une obligation légale et ne peut en aucun cas être remis en cause.

3 → **À CE JOUR, LES NÉGOCIATIONS SONT TOUJOURS EN COURS**

Aucune **décision définitive** n'a été arrêtée concernant l'évolution du dispositif de prévoyance au-delà du 31 décembre 2026

IL EST DONC ACTUELLEMENT INUTILE DE SOUSCRIRE
À LA PRÉVOYANCE FACULTATIVE PROPOSÉE PAR LA MGEN

NOTRE ORGANISATION EST PRÉSENTE DANS LES NÉGOCIATIONS POUR :

- garantir un **haut niveau de protection sociale**,
- **maintenir les meilleures garanties** de prévoyance,
- défendre **une cotisation individuelle la plus faible possible** pour les enseignant.es



Signez la pétition !

POUR FAIRE ABOUTIR CES REVENDICATIONS,
LA MOBILISATION DE TOU·TES EST NÉCESSAIRE !

→ Multiplions les prises de position dans nos établissements !



**NE LAISSONS PAS CIRCULER
DE FAUSSES INFORMATIONS.
RESTONS UNI·ES ET MOBILISÉ·ES !**

cgt-ep.syndicatcgt.fr



contact@cgt-ep.org